

N° : DP 20/450

## DECISION DU PRESIDENT

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 5 000 EUROS A L'ASSOCIATION "LA SEYNE BASKET" - ANNEE 2020

#### Le Président de la Métropole

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** la délibération n°20/07/4 du 15 juillet 2020 portant délégations au Président et au Bureau,

**CONSIDERANT** la demande de subvention émanant de l'association « La Seyne Basket » dont le siège social est à la Seyne-sur-Mer et ayant pour objet la pratique du basket,

**CONSIDERANT** que la Métropole Toulon Provence Méditerranée entend soutenir le développement d'activités sportives sur son territoire,

**CONSIDERANT** que les actions menées par cette association entrent dans le cadre de la politique sportive mais aussi de la politique de la ville en matière de cohésion sociale de la Métropole,

**CONSIDERANT** le caractère exceptionnel de la demande chiffrée à 5 000 euros,

## **D E C I D E**

### **ARTICLE 1**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 5 000 euros (cinq mille euros) à l'association « La Seyne Basket » de La Seyne-sur-Mer.

### **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget Principal de l'exercice 2020 opération n°2 article 65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **3 OCT. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

